CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4ème REUNION DE 2007

Séance du 16 novembre 2007

CG 07/4ème/VI-02

FILIERE AGRO-ALIMENTAIRE DE TARN-ET-GARONNE LA PARTICIPATION AU POLE DE COMPETITIVITE AGRIMIP INNOVATION

———

L'agriculture et les agro-industrie constituent l'un des principaux piliers de notre économie. Le Conseil Général a donc, très tôt, soutenu **la création d'un pôle de compétitivité régional** dédié à ces deux secteurs d'activités.

La création de ce 3ème pôle de compétitivité régional s'est inscrit dans le cadre d'un deuxième appel à projets lancé par le Gouvernement en 2005. Elle a permis de mobiliser, autour de l'A.D.E 82, les chefs d'entreprises et les institutionnels Tarn-et-Garonnais (Chambre d'Agriculture, CCI, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, CEFEL, CRITT Agro-Ressouces...).

Ensemble, ils ont décidé d'engager des actions en faveur de ces secteurs d'activités et de participer à la mise en place du 3ème pôle de compétitivité régional intitulé **« Agrimip Innovation »**.

Une réunion, qui a eu lieu le 30 mai 2006 à l'hôtel du Département, a d'ailleurs été l'occasion, pour les entrepreneurs, d'afficher leur engagement dans cette démarche et de mettre en oeuvre des projets de développement. A ce jour, 9 projets d'entreprises du Tarn-et-Garonne sont susceptibles d'intéresser le pôle « Agrimip innovation ».

Suite à cette mobilisation Régionale autour d'Agrimip Innovation, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIADT), a décidé, lors de sa réunion du 5 juillet 2007, de **labelliser officiellement** ce pôle de compétitivité.

Au delà des financements qu'elle apporte, cette labélisation a renforcé l'excellence régionale en matière d'activités agricoles et agro-alimentaires. Elle permet de donner à ce secteur d'activité une envergure nationale et européenne, mais aussi de valoriser l'activité des entreprises à travers leur mise en réseau avec les laboratoires de recherche et les centres de formation.

Il faut noter que les thématiques principales d'Agrimip Innovation correspondent pleinement aux nouveaux enjeux du monde agricole et agro-alimentaire. Ils sont liés à l'identité et à la qualité des produits, à la sécurité alimentaire, à la productivité durable (agriculture raisonnée, respect de l'environnement) ou aux bio-carburants.

En 2008, le Conseil Général sera amené à réaliser, comme cela a été le cas pour le secteur aéronautique, une étude complète sur la filière agro-alimentaire en Tarn-et-Garonne, permettant ainsi de connaître les compétences disponibles et les différents métiers des entreprises de ce secteur.

Cette étude, d'un montant prévisionnel de 60 000 €, pourrait être confiée à un cabinet spécialisé.

Elle nourrira les travaux d'une cellule agro-alimentaire départementale que l'Agence de Développement Economique coordonne avec les chambres consulaires et les partenaires du monde agricole en relation avec « Agrimip Innovation ».

L'objectif de cette démarche est, aussi, d'identifier les éventuels « projets structurants » qui pourraient être mis en place dans notre Département.

En effet, la présence de nombreuses entreprises d'expédition, de transformation, de transport frigorifique, d'emballage ou encore de fabrication de matériels spécifiques (traitements phytosanitaires, machinage), autour du bassin de production de Moissac-Castelsarrasin, permet d'envisager un projet spécifique a ce secteur.

Ce projet, qui viendrait conforter le pôle fruitier existant et les projets des entreprises, pourrait, ensuite, bénéficier d'une labélisation par Agrimip Innovation.

L'importance et la qualité de la filière fruit de notre Département, sans exclure d'autres filières (bois, élevage...), et le grand nombre d'entreprises leaders dans leur domaine, conforte la dynamique agro-alimentaire du territoire.

Je vous rappelle, que, le secteur agro-alimentaire Tarn-et-Garonnais, dégage un chiffre d'affaires global d'environ 6,5 M€ et qu'il emploie à ce jour plus de 1 500 salariés répartis dans des industries variées.

Une nouvelle réunion entre les industriels de l'agro-alimentaire et la gouvernance d'Agrimip Innovation va être organisée le 6 décembre prochain à l'Hôtel de Département. Elle sera l'occasion de sceller le partenariat entre le pôle et le Conseil Général, de lancer officiellement Agrimip Innovation et de discuter avec les chefs d'entreprises de leurs projets de développement en cours et à venir.

Dans la perspective de ces actions d'animation territoriale, il convient que le **Département confirme** dès aujourd'hui **sa participation à ce pôle** Agrimip Innovation à travers la signature d'une convention qui sera annexée au Contrat de Projets État-Région 2007-2013.

Cette convention, présentée en annexe, détermine les modalités d'intervention financières des collectivités locales sur l'ensemble des projets agro-alimentaires.

Dans ce cadre, je vous propose que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne soutienne l'association d'Agrimip Innovation à travers une **subvention de fonctionnement de 20 000 € par an**, et ce, pendant 3 ans. Je vous précise que cette participation est identique à celle des autres départements de Midi-Pyrénées.

Compte tenu de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide le principe de la participation du Conseil Général au pôle de compétitivité Agrimip Innovation qui a été officiellement labellisé par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIADT) lors de sa réunion du 5 juillet 2007 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'application relative à la mise en oeuvre de ce pôle ; cette convention qui détermine les modalités d'intervention financières des collectivités locales sur l'ensemble des projets agro-alimentaires, sera annexée au contrat de projets Etat/Région 2007-2013 ;

- Mandate l'Agence de développement économique de Tarn-et-Garonne pour assurer le suivi de ce projet et animer la cellule agro-alimentaire ;

- Décide de participer au fonctionnement du pôle Agrimip Innovation pour un montant de 20 000 € par an pendant 3 ans, étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits lors du BP 2008 ;

- Valide le principe de réalisation d'une étude complète sur la filière agro-alimentaire en Tarn-et-Garonne, permettant ainsi de connaître les compétences disponibles et les différents métiers des entreprises de ce secteur ;

- Précise que les crédits de cette étude, d'un montant prévisionnel de l'ordre de 60 000 €, seront inscrits au budget primitif 2008.

Adopté à l’unanimité.

Le Président,